



Syndicat Mixte
du Grand Bassin
de l'Oust

S YNDICAT MIXTE DU GRAND BASSIN de l'Oust

Au service de la ressource en eau



De l'Oust à Lamballe

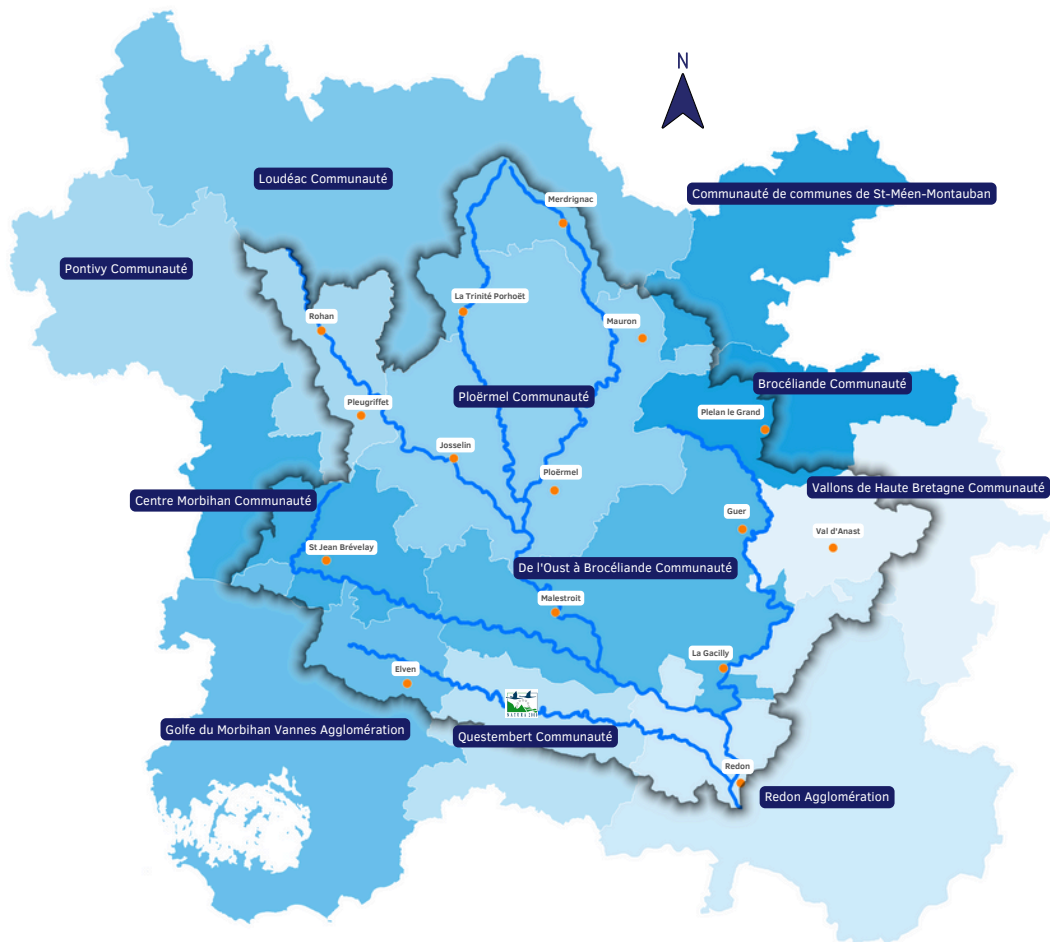


Veillons de
Haute Bretagne
Communauté



Un territoire

Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust regroupe **126 communes** rattachées à **11 EPCI**. Son territoire s'étend sur **3 départements**.



2850 KM²
superficie



167 370
HABITANTS



2190
exploitations
agricoles



4650 KM
cours d'eau



1 site
Natura 2000
Porté par le SMGBO

Les enjeux de la ressource en eau

Les **pressions exercées sur la ressource en eau** du Grand Bassin de l'Oust entraînent une **dégradation significative des milieux aquatiques**.

15%

des cours d'eau sont en bon état écologique sur le Grand Bassin de l'Oust

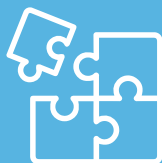
Ce constat est un **défi majeur pour l'avenir du territoire** qui appelle à une mobilisation collective.

Le SMGBO, **structure référente** en matière de **gestion de l'eau et des milieux aquatiques** sur son territoire, met en oeuvre un ensemble d'action pour atteindre les objectifs fixés:



Reconquérir la qualité de l'eau, le bon état écologique des rivières et des milieux aquatiques

Notre stratégie d'action pour le territoire



- Préservation et reconquête de la qualité de l'eau et du bon fonctionnement des milieux aquatiques
- Adaptation aux risques liés à l'eau dans un contexte de changement climatique
- Préservation et restauration de la biodiversité
- Appropriation des enjeux liés à l'eau et à la biodiversité par les acteurs du territoire



Milieux aquatiques



Bocage



Pollutions diffuses



Collectivités



Éducation
Sensibilisation



Coordination
Stratégie



Préserver les milieux aquatiques

RESTAURER LES COURS D'EAU, LES ZONES HUMIDES,
LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Quelles actions ?

- Remise des cours d'eau dans leur lit d'origine
- Reméandrage des cours d'eau
- Restauration de la continuité écologique (permettre la circulation des espèces aquatiques)
- Restauration des zones humides
- Remise à ciel ouvert des cours d'eau
- Réhaussement de la ligne d'eau par l'apport de matériaux
- Création d'habitats et de zones de reproduction pour la faune aquatique
- Reconnexion des cours d'eau aux zones humides



- Restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques et la biodiversité
- Améliorer la qualité de l'eau
- Limiter les risques d'inondation
- Préserver des sites naturels d'intérêt européen



Favoriser le maillage bocager

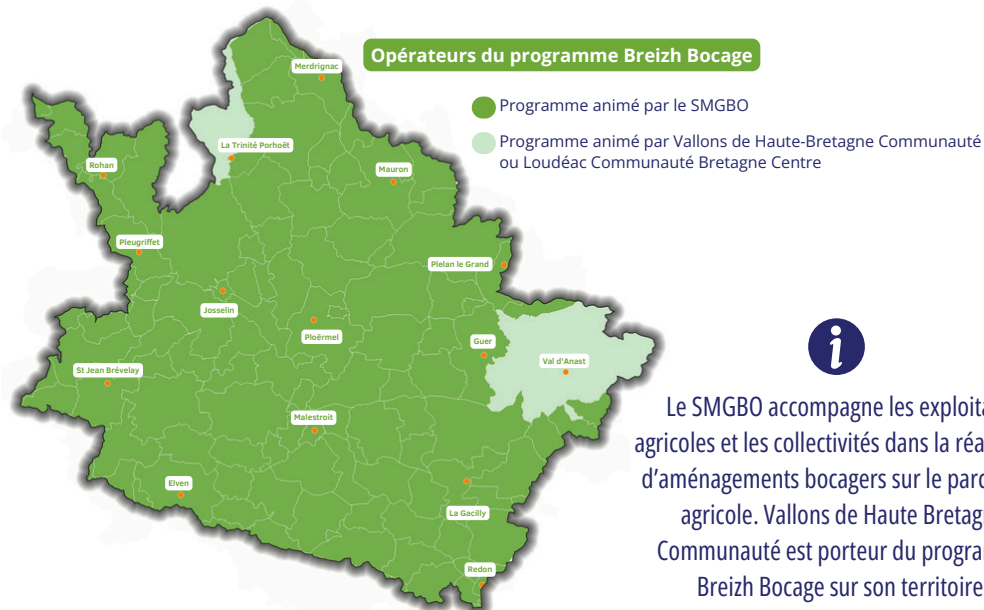
PRÉSERVER, PLANTER, GÉRER

Quelles actions ?

- Création de talus
- Création de haies à plat
- Protection du bocage existant
- Accompagnement aux pratiques de gestion
- Valorisation des filières bois énergie



- Limiter le ruissellement des parcelles agricoles et le transfert des polluants vers les cours d'eau
- Réduire l'érosion des sols et les inondations
- Protéger les cultures et le bétail
- Restaurer la biodiversité, les paysages et le cadre de vie
- Produire du bois énergie et du bois d'œuvre





Lutter contre les pollutions diffuses

MOBILISER ET ACCOMPAGNER LE MONDE AGRICOLE

Quelles actions ?

- Sensibiliser et informer sur les pratiques agricoles cohérentes avec les enjeux du territoire

Organiser des démonstrations, des plateformes d'essai, des portes ouvertes

- Animer des groupes d'échanges
- Réaliser des diagnostics, accompagner les agriculteurs dans l'évolution des pratiques et leurs projets

Changement de système, désherbage mécanique, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), Aire d'alimentation de captage prioritaires

- Accompagner les agriculteurs dans les Aires d'Alimentation de Captages et les Périmètres de Protection de Captage prioritaires
- Coordonner et mettre en œuvre le Projet Agro-Environnemental et Climatique du territoire



- Favoriser les pratiques agricoles respectueuses des enjeux de l'eau
- Réduire les risques de transferts vers les milieux aquatiques et les prises d'eau potable
- Lutter contre l'érosion des sols agricoles



Accompagner les collectivités

METTRE EN COHÉRENCE LES POLITIQUES PUBLIQUES

Quelles actions ?

- Accompagner l'amélioration des pratiques et la réalisation des projets visant à une gestion sobre de l'eau
- Organiser des actions d'informations à destination des élus, des services extérieurs au « cercle de l'eau » et des acteurs locaux
- Mettre en place et animer un réseau d'élus référents locaux et des commissions géographiques



- Favoriser un développement du territoire cohérent avec les enjeux de l'eau
- Développer une « culture commune » de l'eau sur le territoire
- Faire bénéficier le territoire des compétences techniques du SMGBO





Éduquer, informer et sensibiliser

PRENDRE CONSCIENCE DES ENJEUX DE L'EAU

Quelles actions ?

- Participer à l'acculturation du grand public
- Informer les jeunes générations sur le rôle des milieux aquatiques, du bocage et l'origine de l'eau potable
- Transmettre aux enseignants les clés pour sensibiliser aux enjeux de l'eau
- Informer les riverains et usagers des actions de restauration des milieux



- Favoriser les prises de conscience autour des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques
- Développer une « culture commune » de l'eau sur le territoire



Coordonner la stratégie

ASSURER LA TRANSVERSALITÉ DES MISSIONS

Quelles actions ?

- Piloter l'accord de territoire, le programme Breizh Bocage, le site Natura 2000 "Vallée de l'Arz"
- Coordonner les maitrises d'ouvrages
- Communiquer sur les actions menées
- Suivre et évaluer la qualité de l'eau des cours d'eau
- Assurer le suivi administratif, technique et financier des actions



- Suivi régulier de la qualité de l'eau sur l'ensemble des bassins versants
- Communication réalisée envers différents types de public

FINANCEMENTS

10,3 M €

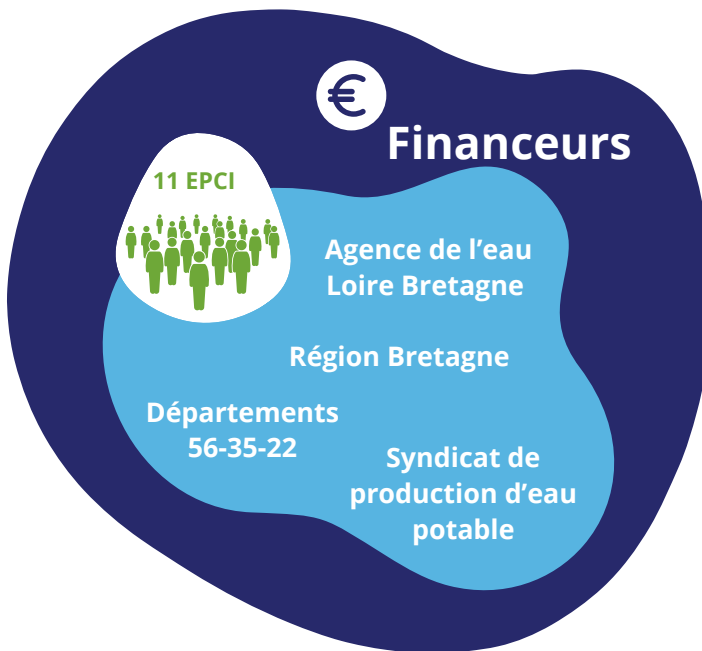
Pour la mise en oeuvre
des actions inscrites
dans l'ACCORD DE
TERRITOIRE
2025-2027

Le SMGBO est porteur de l'**ACCORD DE TERRITOIRE** proposé par l'Agence de l'Eau sur la période 2025-2030 qui constitue le support pour bénéficier de financement et mettre en oeuvre la politique territoriale liée au grand cycle de l'eau.

Pour la réussite de l'accord de territoire, le SMGBO est accompagné par différents partenaires techniques et financiers.



ACCORD DE TERRITOIRE 2025-2030

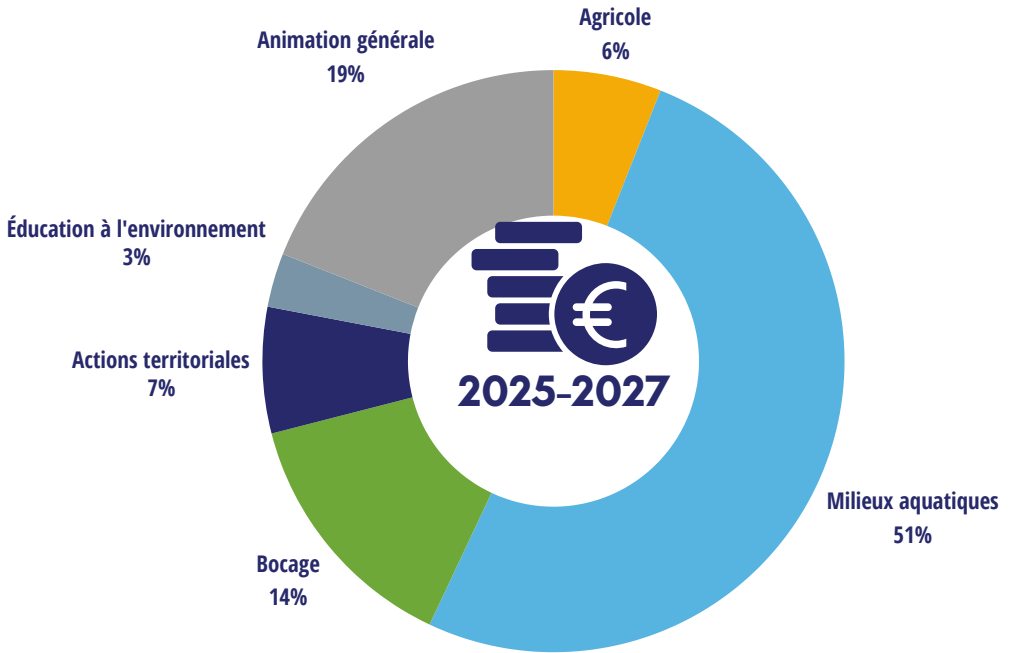


Autres dispositifs





Répartition budgétaire





**Syndicat Mixte
du Grand Bassin
de l'Oust**

**Syndicat Mixte du
Grand Bassin de l'Oust**

**10 Boulevard des Carmes
56 800 PLOERMEL**

accueil@grandbassindeloust.fr

02.97.73.36.49

www.

